



### Migration et salaire

## Déménager n'implique pas nécessairement une hausse de salaire

De manière générale en Hauts-de-France, déménager n'influe pas sur les évolutions de salaire horaire, que ce déménagement ait lieu à l'intérieur des frontières régionales ou amène à changer de région. Seules certaines catégories de population, en particulier les hommes de moins de 35 ans, connaissent une hausse significative de leur salaire horaire lorsqu'ils déménagent à plus de 41 kilomètres de chez eux. Par ailleurs, déménager peut favoriser le passage à temps complet chez les salariés, et ce d'autant plus s'il y a changement d'employeur.

Grégoire Borey, Marylise Michel

Sur l'ensemble des salariés ayant résidé tout ou partie de 2012 dans les Hauts-de-France et toujours salariés en 2013, 88 % n'ont pas changé de commune en 2013 (dits « stables »), 10 % ont déménagé à moins de 41 km de leur lieu de résidence (migrants « courts ») et 2 % à plus de 41 km (migrants « longs ») (*méthodologie*). Cette répartition est proche de la moyenne métropolitaine où la part des stables est en effet de 89 %, celle de migrants « courts » de 9 % et celle de migrants « longs » de 2 %. Parmi ces migrants, une migration sur sept s'accompagne d'un changement de région de résidence. Ce constat se vérifie également dans les Hauts-de-France.

Ces migrations résidentielles peuvent avoir pour origine la recherche d'un emploi mieux rémunéré, mais d'autres motifs existent : insertion ou réinsertion sur le marché du travail, améliorations du cadre de vie, héliotropisme, événements familiaux (mariage, naissance d'un enfant, divorce...), retour dans la région d'origine après une période de formation ou pour mieux affronter une période de chômage...

De plus, le choix de changer de lieu de résidence ne relève pas toujours d'une décision individuelle. Il est souvent le fruit d'une réflexion associant plusieurs membres d'un ménage. Dans un couple, une migration résidentielle peut par exemple amener à l'augmentation du salaire d'un des conjoints et à la diminution de l'autre. L'effet de la migration résidentielle sur le salaire de l'ensemble du ménage n'est ainsi pas systématiquement positif.

### Déménager ne s'accompagne pas toujours d'une augmentation du salaire horaire

Pour l'ensemble des salariés ayant résidé dans les Hauts-de-France tout ou partie de l'année 2012 et toujours salariés en 2013, le salaire horaire a en moyenne augmenté de 2,6 % sur un an. Cette progression est légèrement inférieure à celle mesurée en France métropolitaine : + 2,9 %. Que l'on tienne compte de l'âge, du sexe, du niveau de salaire, de la localisation de l'entreprise, du temps de travail, de la catégorie socioprofessionnelle ou du fait d'entrer ou de sortir de la région, il n'est pas possible d'établir de lien significatif de causalité entre migrations résidentielles et évolutions du salaire horaire. D'autres facteurs peuvent jouer. C'est le cas par exemple du niveau de diplôme, du réseau professionnel, de la conjoncture économique ou bien encore du choix de privilégier au sein d'un couple la carrière de l'un par rapport à l'autre, etc.

En règle générale, les salariés ayant effectué au moins une migration résidentielle de plus de 41 kilomètres bénéficient d'une progression plus importante de leur salaire horaire.

### 1 La progression des salaires est plus forte à l'entrée dans la vie active

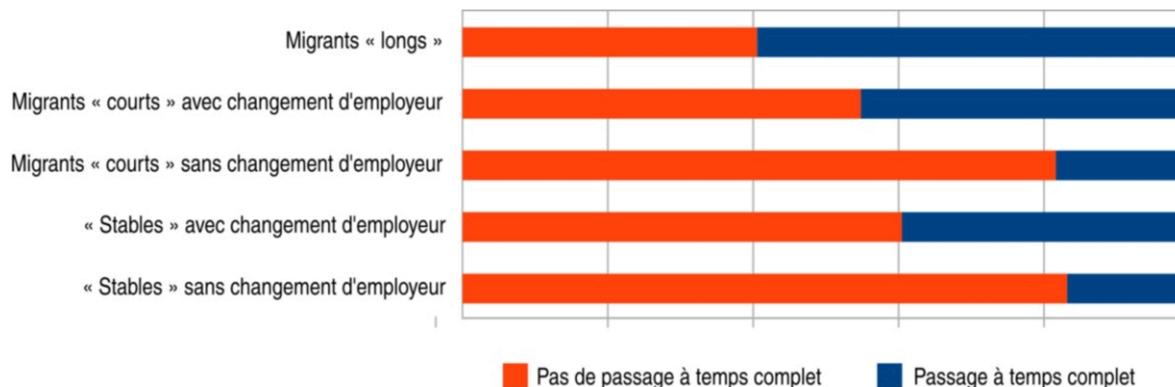
Évolution des salaires horaires entre 2012 et 2013 par tranche d'âge chez les salariés résidant dans les Hauts-de-France en 2012

	Moins de 25 ans	De 25 à 34 ans	De 35 à 44 ans	45 ans ou plus
Progression de salaire horaire	3,8 %	3,4 %	2,3 %	2,1 %

Source : Insee, panel tout salarié des DADS.

## 2 Davantage de passage à temps complet chez les salariés mobiles et changeant d'employeur

Évolution du temps de travail des salariés à temps partiel ayant résidé en Hauts-de-France entre 2012 et 2013



Source : Insee, panel tous salariés des DADS.

Cependant, les différences d'évolutions de salaires entre migrants « stables », « courts » et « longs » sont trop faibles pour qu'il soit possible d'affirmer l'existence d'un lien de causalité entre déménagement et augmentation de salaire. En effet, la structure de la population des salariés ayant résidé dans la région tout ou partie des années 2012 et toujours salariés en 2013 diffère entre les trois groupes étudiés. Par exemple, les salariés ayant effectué une migration sont en moyenne 5,7 ans plus jeunes que ceux qui n'ont pas déménagé. Or, la progression de salaire est plus forte à l'entrée de la vie active. Une partie de la plus forte évolution de salaire chez les migrants longs est donc expliquée par la différence d'âge entre les trois groupes (figure 1).

### Les migrations résidentielles de longue distance profitent aux salaires des hommes de moins de 35 ans

Chez les hommes de moins de 35 ans, une migration résidentielle de plus de 41 km s'accompagne d'une évolution de salaire horaire significativement plus importante (+ 8,6 %) entre début 2012 et fin 2013 que chez les migrants « stables » et « courts » (+ 3,7 %). En revanche pour les femmes du même âge, l'évolution du salaire horaire sur la même période est la même, qu'elles aient ou non effectué une migration résidentielle de courte ou de longue distance.

Les salariés venus s'installer dans la région bénéficient d'une évolution plus positive de leur salaire que ceux qui l'ont quittée : le salaire horaire des migrants non présents dans la région en 2012 mais qui l'étaient en 2013 a en effet augmenté de 2,8 % sur cette période. Au cours de la même période, il est resté stable pour les salariés ayant fait une migration dans le sens inverse (les sortants de la région).

### Déménagement et changement d'employeur favorisent le passage à temps complet

Un salarié à temps partiel début 2012 a 37,4 % de chance de passer à temps complet fin 2013. Cette proportion passe à 59,4 % pour ceux qui déménagent à plus de 41 km. L'effet positif des migrations sur le passage à temps complet est renforcé s'il s'accompagne d'un changement d'employeur (figure 2). ■

## Méthodologie

Dans cette étude, une migration résidentielle est un changement d'adresse du lieu de résidence principale du salarié dans les DADS (déclaration annuelle de données sociales). La migration résidentielle n'est prise en compte que s'il y a changement de commune. Les migrations résidentielles au sein d'une même commune sont donc exclues.

On distingue trois types de salariés : les « stables », ceux n'ayant pas changé de commune de résidence entre début 2012 et fin 2013 ; les migrants « courts », c'est-à-dire ceux ayant effectué une ou plusieurs migrations, chacune d'entre elles étant inférieure à 41 kilomètres ; les migrants « longs », c'est-à-dire ceux ayant effectué une ou plusieurs migrations dont au moins une est d'une distance supérieure à 41 kilomètres. Les distances entre communes sont les distances à vol d'oiseau entre les 2 mairies.

### Insee Hauts-de-France

130 avenue du Président J.F. Kennedy  
CS 70769  
59034 Lille Cedex

Directeur de la publication :  
Jean-Christophe Fanouillet

Rédacteur en chef :  
Nadine Lhuillier

ISSN n° 2494-3606  
© Insee 2017  
Crédits photos : © Laurent Ghesquière

## Pour en savoir plus

- Fabien Postel-Vinay et Jean-Marc Robin, « Equilibrium Wage Dispersion with Worker and Employer Heterogeneity », *Econometrica*, vol. 70(6), pages 2295-2350, novembre 2002.
- Borey G et Lecomte M, « Quitter la région ou s'y installer : une démarche peu fréquente », *Insee Analyses Hauts-de-France* n° 52, juillet 2017.

